

Choix matière L3 préconisées pour master droit pénal sciences criminelles

Par **Charline2020**, le **15/06/2020** à **22:43**

Bonjour, j'écris ici car j'aimerais être conseillé sur la question suivante
Passant en 3 e année de licence l'année prochaine, je devrais choisir entre un parcours privé ou public
Le choix est compliqué car je n'ai pas de projet professionnel précis... mais je sais que j'aimerais intégrer un master de droit pénal et sciences criminelles
Pour cela, serait-il préférable que je choisisse le parcours privé ou public? (sachant que les matières du parcours public proposées par mon ufr m'attirent beaucoup plus...)

Par **Wolf**, le **16/06/2020** à **23:01**

Bonsoir, peux tu nous partager les plaquettes de ces 2 parcours? Cela étant dis, il me semble essentiel que tu prennes le cours de procédure pénale avec td pour commencer!

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/06/2020** à **11:26**

Bonjour

[quote]

mais je sais que j'aimerais intégrer un master de droit pénal et sciences criminelles

[...]

(sachant que les matières du parcours public proposées par mon ufr m'attirent beaucoup plus...)

[/quote]

Le problème c'est que les matières de droit pénal figurent certainement dans le parcours de droit privé.

Comme le dit Wolf, il faudrait que vous nous en disiez un peu plus sur les matières qui sont proposées dans chacun des parcours.

Par **harosello**, le **17/06/2020** à **15:32**

Bonjour,

Ce qui va être déterminant c'est si vous avez des cours en pénal en L3. Mais effectivement, il y a de fortes chances que ce soit en droit privé.